

Quel air respirons-nous ?

Et demain ?

ACVV

Association pour le Cadre de Vie à Voreppe
<http://www.acvvoreppe.asso.fr> - contact@acvvoreppe.asso.fr



L'ACVV, refusant toute AUGMENTATION de pollution vous souhaite **une excellente Environnementale Année 2015**

2006 : Autorisation Préfectorale STEPAN EUROPE Voreppe
Extension de production de 46 000 t/an à 106 000 t/an :
par palier de 20 000 t - avec une Etude de Risque Sanitaire (ERS)

? : Passage du palier de production annuelle de 66 000 t
Etude EGIS Environnement datée d'Octobre 2011 (ACVV pour l'Assemblée Générale du 06/02/2014)
Sans instruction par la DREAL (organisme de contrôle et d'autorisation)

ACVV **NON** à Augmentation de production = Augmentation de pollution
Information : Cartes de cette ERS EGIS Environnement aux adhérents, Mairie Voreppe...

ET VOUS ? Au regard des cartes reprises ci-après à votre attention
« extraits sur le Benzène : augmentation tant en dispersion qu'en concentration »

Vous pouvez nous contacter : contact@acvvoreppe.asso.fr - BP 52 - 38342 Voreppe cedex
Adhérer : adhésion individuelle 10 € ou 15 € familiale
Soutenir : en effectuant un don, en diffusant cette information

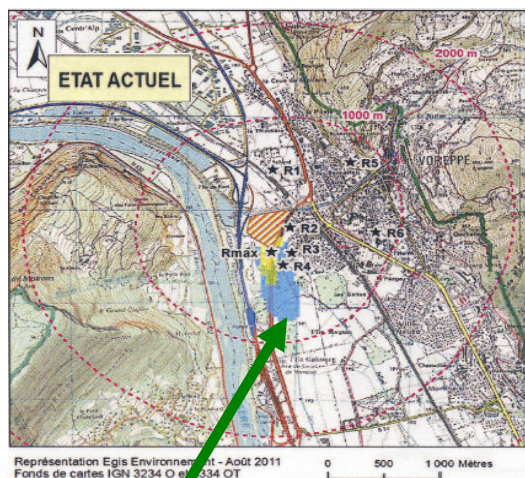


Figure 7 : Concentration moyenne annuelle en benzène – état actuel

**AUGMENTATION
des REJETS
ATMOSPHERIQUES
en
dispersion
moins d'1 Km à 2 km
et en
concentration**

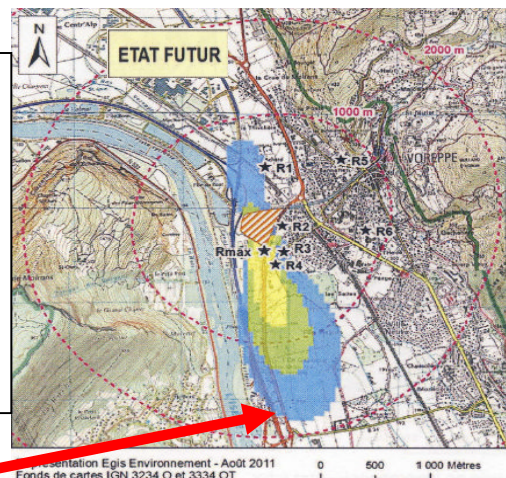


Figure 8 : Concentration moyenne annuelle en benzène – état futur

Pour **ACTUEL** 61 900 t/an **FUTUR** 86 000 t/an
Extraits de l'Etude EGIS Environnement
Octobre 2011

Concentration en $\mu\text{g}/\text{m}^3$

- > 10 (VTR=10)
- de 0,001 à 0,005 (max)
- de 0,0007 à 0,001 (VTR/10 000)
- de 0,0005 à 0,0007
- < 0,0005

Légende

- ★ Rmax : point d'impact maximal hors des limites de propriété
- ★ R1 à R4 : habitations
- ★ R5 : école
- ★ R6 : crèche

STEPAN EUROPE